

Si elle apporte des avantages indéniables, elle est déjà décriée par les associations des droits de l'homme, qui y voient un danger pour la protection des données personnelles.

Non, ce n'est pas un poisson d'avril : les Marocains n'ont plus besoin de se rendre à la Mouqataâ du coin pour demander un extrait d'acte de naissance, un certificat de vie, de résidence ou de nationalité. En effet, la nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIE), mise en circulation le premier avril, va dorénavant les débarrasser de cette corvée ô combien désagréable. "Cette carte facilitera la vie de tous les citoyens en les dispensant de fournir ces quatre documents administratifs", nous apprend un communiqué de la DGSN (Direction générale de la sûreté nationale). Une véritable petite révolution ! Et ce n'est pas la seule : la nouvelle CNIE va également éviter à plus d'un le passage obligé par le commissariat, souvent suite à un banal contrôle d'identité. "Auparavant, même si vous aviez votre carte d'identité, un agent pouvait vous emmener au poste pour un complément d'enquête. Aujourd'hui, ce n'est plus la peine", explique cette source autorisée au sein de la DGSN. En gros, en la passant sur des lecteurs dédiés, bientôt installés sur les fourgons de police, l'agent en question aura accès à une kyrielle d'informations enregistrées sur une puce intégrée (taille, profession, antécédents judiciaires, empreintes digitales...).

Dans la foulée, la DGSN n'omet pas de mettre en avant le caractère sécurisé de son "nouveau bébé", présenté comme un moyen efficace de lutte contre la criminalité. "D'après nos statistiques, de nombreux délits sont commis à l'aide de CIN falsifiées, nous confie notre source. Avec la CNIE, ce sera bien plus difficile".

Carte new look

Instaurée par une loi votée en mai 2007, la nouvelle carte a également changé d'allure. Prenant la forme d'une simple carte bancaire, elle devrait remplacer progressivement l'ancienne dans les quatre ans à venir. "110 centres seront consacrés au dépôt des documents et au retrait des cartes. 20 d'entre eux sont déjà opérationnels, les suivants le seront entre 2008 et 2009", précise le communiqué de la DGSN.

Les citoyens qui n'ont pas encore la chance d'avoir l'un de ces fameux centres près de leur lieu de résidence peuvent solliciter, comme par le passé, l'arrondissement dont ils dépendent. Petit hic : le changement de document coûtera 75 dirhams. Et gare à ceux qui ne demandent pas leur carte d'identité : ils encourent une amende de 300 dirhams.

Autre nouveauté sur la nouvelle carte, qui sera fabriquée dans deux centres, l'un à Marrakech l'autre à Rabat : les titres de noblesse (Sidi, Moulay, Lalla ou Lhaj), ainsi que la profession ont été bannis. "Ainsi, tous les citoyens vont devenir égaux devant les agents d'autorité", explique notre source.

La CIN qui vous veut du bien en vous facilitant la vie - Casablanca

Écrit par

Dimanche, 13 Avril 2008 03:46 - Mis à jour Dimanche, 13 Avril 2008 17:29

Telquel.

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)